

COMMUNE DE LA ROQUE-EN-PROVENCE

CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 24 juin 2022 à 18 H 00

Compte-rendu de séance n° 20

L'an deux mille vingt deux, le 24 juin, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mr ARGENTI Alexis, le Maire.

Convocation le 20 juin 2022

Présents : Mr ARGENTI Alexis le Maire - Mme BALDINI Murielle - Mme NEDELEC-CORSO Scylia - Mr BARRIERE Joël - Mr GUILLEMETTE Thierry

Absente non excusée : Mme MIRONNEAU Nathalie

Désignation du secrétaire de séance

Mme NEDELEC-CORSO Scylia est désignée secrétaire de Séance

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

1 - Approbation du conseil municipal du 08/04/2022

Le compte-rendu du vendredi 8 avril 2022 est adopté à l'UNANIMITE .

2 - Délibération 1 - Convention affichage avec la Poste et le Sictiam :

Le Maire présente les devis concernant la numérotation des rues et routes communales restant à mettre en place, un coût total de 5.000 € HT (la Poste 4200 € + Sictiam 800 €)

Les membres du conseil municipal décident de ne pas donner suite à ce projet dans l'immédiat à l'UNANIMITE.

3 - Délibération 2 - Convention CASA piste cyclable/vélos :

Les membres du conseil municipal approuvent cette convention CASA, à l'UNANIMITE.

4 - Délibération 3 - Réforme des actes de publicité:

Le Maire expose la réforme concernant la publicité par voie électronique à compter du 1^{er} juillet 2022 des actes tels que les délibérations, les décisions et arrêtés. Cette réforme ne donne pas lieu à délibération et se fait donc automatiquement sans la nécessité d'une délibération.

5 - Délibération 4 - Demande de location d'un local communal :

Un accord de principe est donné au Maire pour mettre en location le local annexe de la maison Niel.

6 - Délibération 5 - Admission en « non-valeur » de créances irrécouvrables :

Les membres du conseil municipal admettent en non-valeur la créance GROUPAMA pour un montant de 83,22 €, à l'UNANIMITE.

7 - Questions diverses :

La séance est levée à 19 h 30